

04082026_03

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE NOAILHAC**

Séance du 04 Aout 2026

Nombre de Conseillers

- en exercice 15
- présents 11
- votants 13
- Excusés 4
- (dont 2 procurations)
- . Absent

L'an deux mille vingt-six, le quatre août, à dix-neuf heures le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Christiane MADAULE, Maire

Date de la convocation : 28 juillet 2026

Date d'affichage : 28 juillet 2026

Étaient présents : Mmes : Christiane MADAULE ; Jocelyne GALINIER ; Martine CROS ; Angeles Descatoire ; Claudine SERRA ; Manon SICARD
Mrs : Serge BARBASTE ; Christophe BRENAC, Benoît OULES ; Vincent COUSINIE. Olivier CHEREL

Excusés : Mmes Josiane BALZAN (procuration à Mme Claudine SERRA) ; Sèverine VAYSSE-GARCIA

Mrs : Maxime LAURENT (procuration à Mme Manon SICARD) ; André LOPEZ

Mme Martine CROS a été élue secrétaire de séance

Acquisition d'un véhicule utilitaire et décision modificative n°2

Nous avons trouvé une opportunité d'achat pour un véhicule d'occasion (modèle Trafic Allongé de 2015, affichant 159 000 km en très bon état, équipé d'une attache remorque, d'une galerie et d'un habillage intérieur) auprès de M. Colin (Sté Solethix), pour un montant de 13 500,00 € TTC. Le vendeur s'engage à remplacer les deux pneus arrière ainsi qu'à effectuer un nettoyage complet intérieur et extérieur. Le contrôle technique sera réalisé avant la vente.

Nous avons programmé au budget 2026 l'opération « Acquisition d'un véhicule » pour un montant de 8 000.00 €, pour financer cet achat, il est nécessaire de modifier le budget par décision modificative n°2 :

Section d'Investissement :

Opération 202521821 (Achat de véhicule) : + 5 500,00 €

Article 023 (Virement de la section de fonctionnement) : + 5 500,00 €

Section de Fonctionnement :

Article 60624 (Produits de traitement) : - 5 500,00 €

Article 023 (Virement à la section d'investissement) : + 5 500,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité (dont 2 voix par procuration)

- La décision modificative comme ci-dessus présentée
- Accepte l'achat de ce véhicule

Martine CROS
Secrétaire de Séance

Christiane MADAULE
Maire

Fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures

